



SAGE d'Île-de-France 2022

Table des matières

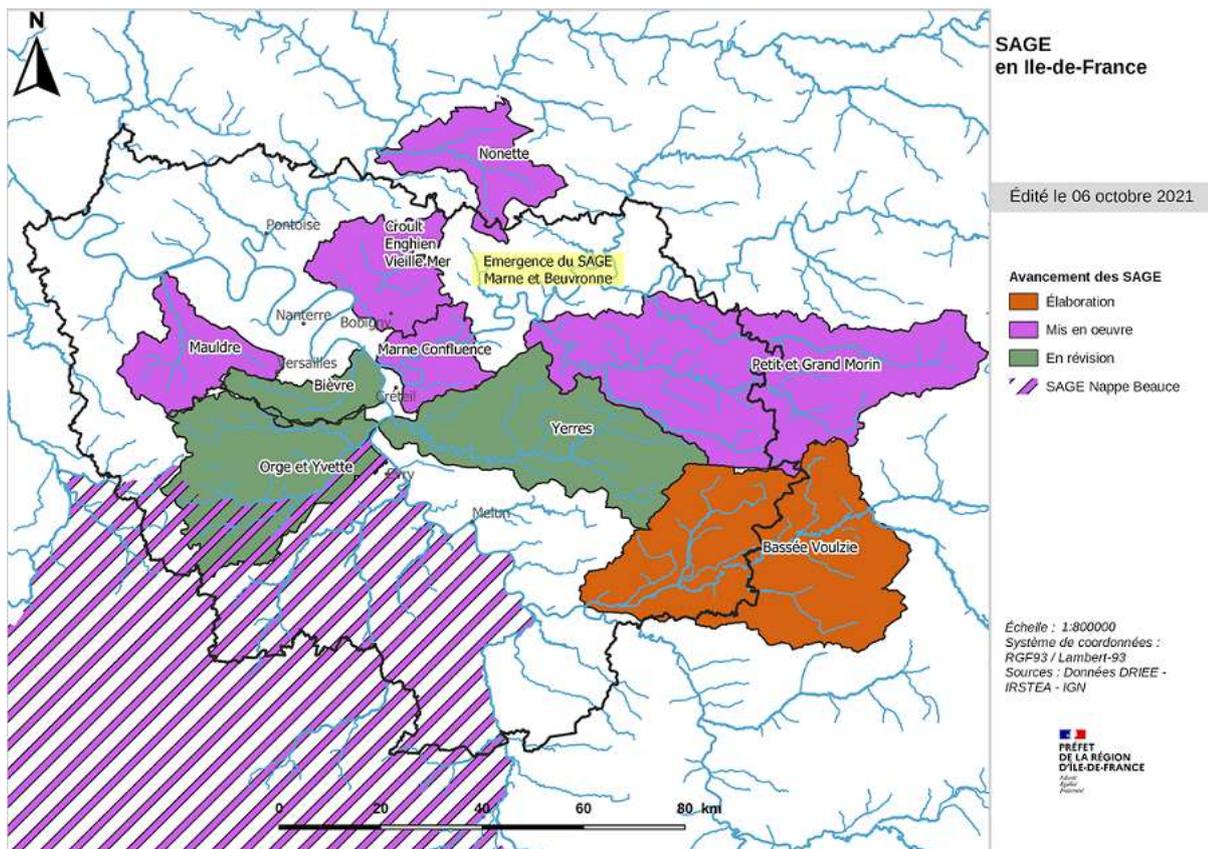
Actualités générales.....	2
SAGE Orge Yvette.....	3
SAGE Mauldre.....	4
SAGE de l'Yerres.....	5
SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés.....	6
SAGE des Deux Morin.....	7
SAGE Bièvre.....	8
SAGE Marne Confluence.....	9
SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.....	10
SAGE Bassée-Voulzie.....	11
SAGE Nonette.....	12
SAGE Marne et Beuvronne.....	13

Rédacteur : DRIEAT/MISEP

Contact : Magali JOURNET

Date : avril 2022

Actualités générales



Actualisation des SAGE en Île-de-France.

Le site Gest'eau donne l'actualisation des SAGE en France :

<https://www.gesteau.fr/>

Le site Internet de la DRIEAT donne l'actualisation des SAGE d'Île-de-France ainsi que leur avancement (présente note). Il est aussi spécifié les liens Internet des différents SAGE :

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-sage-en-ile-de-france-a75.html>

Le site de la DRIEAT présente aussi les points d'attentions demandés aux pétitionnaires IOTA avec un tableau récapitulatif des règlements et de certaines dispositions du PAGD :

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/mon-projet-se-trouve-t-il-sur-le-perimetre-d-un-a3508.html>

SAGE Orge Yvette

Carte d'identité

Animateur : Aurélien Ponce (aurelien.ponce@orge-yvette.fr)

Président : Jean-Luc JANNIN

Pilote du SAGE : Préfet 91 Référent pilote DDT 91 : Sandrine FAUCHET
Référent Drieat IF : Magali JOURNET Référent DDT 78 : Hazeme MOHAMED

Les documents ou études menées en 2021

Le SAGE Orge-Yvette a délibéré en avril 2021 pour la révision de son SAGE.

Cette révision a plusieurs motifs : un SAGE qui a déjà 10 ans, et nécessite donc une mise à jour, une modification nécessaire pour intégrer le futur SDAGE 2022-2027, des objectifs nouveaux à intégrer dans le SAGE, etc. L'objectif est de réviser le SAGE en 3 ans.

Les documents ou études menées en 2022

La CLE poursuit la révision du SAGE. La validation de la phase 1 a déjà été faite pour 2022 : actualisation du rapport de présentation, état des lieux/diagnostic, de l'Atlas cartographique et bilan complet du SAGE 2014-2019, actualisation des enjeux et pressions sur le territoire. Le lancement de la phase 2 est aussi prévue en 2022 : actualisation et définition des objectifs, Organisation de la concertation avec les acteurs du SAGE et de la participation des usagers, actualisation du PAGD et du règlement du SAGE.

En parallèle sont prévus des groupes de travail thématiques et notamment le groupe « Urbanisme » dont les objectifs principaux consistent :

- à développer une méthodologie adaptées entre les acteurs réalisant des avis,
- à réaliser des outils (fiche technique, tableurs...) à destination des collectivités et des aménageurs afin de pouvoir les accompagner de façon cohérente et homogène dans la mise en oeuvre des dispositions du SAGE,
- alimenter la révision du SAGE.

SAGE Mauldre

Carte d'identité

Animatrice : Caroline Delabrosse (caroline.delabrosse@ryve.fr)

Président : Changement possible

Pilote du SAGE : Préfet 78 Référent pilote DDT 78 : Hazeme MOHAMED
Référent d'riat IF : Magali Journet

Les documents ou études menées 2021

2021 a été des années particulières liée au COVID, aux élections municipales, mais aussi par vacance de poste de l'animatrice du SAGE. De ce fait les travaux menés ont été très ralentis.

Les documents ou études menées en 2022

Recrutement d'une nouvelle animatrice : Caroline Delabrosse.

SAGE de l'Yerres

Carte d'identité

Structure porteuse : SyAGE

Animatrice : Héroïse RAMBAUD (h.rambaud@syage.org)

Président : Guy Geoffroy, Maire de Combs-la-ville

Pilote du SAGE : Préfet 77

Référent pilote DDT 77 : Grégory Moreau

Référent Drieat IF : Magali Journet

Les documents ou études menées en 2021

La structure porteuse est devenue EPAGE par AP 2021/DRCL/BLI/N°3 du 28 avril 2021.

Avancement du SAGE

L'année 2021 est consacrée à la poursuite de l'étude de révision du SAGE. En juin 2021, un garant a été attribué au SAGE pour mener la concertation avec le public. Des conférences de presse, des boutiques projets, des visites terrains avec des réunions publiques ont été mises en oeuvre. En parallèle, la CLE a continué d'avancer sur l'étude sur l'adaptation au changement climatique à l'horizon 2054 avec une finalisation d'une vision commune partagée présentée en CLE de juillet 2021. Fin 2021 la CLE s'est consacrée à la définition de la stratégie du SAGE.

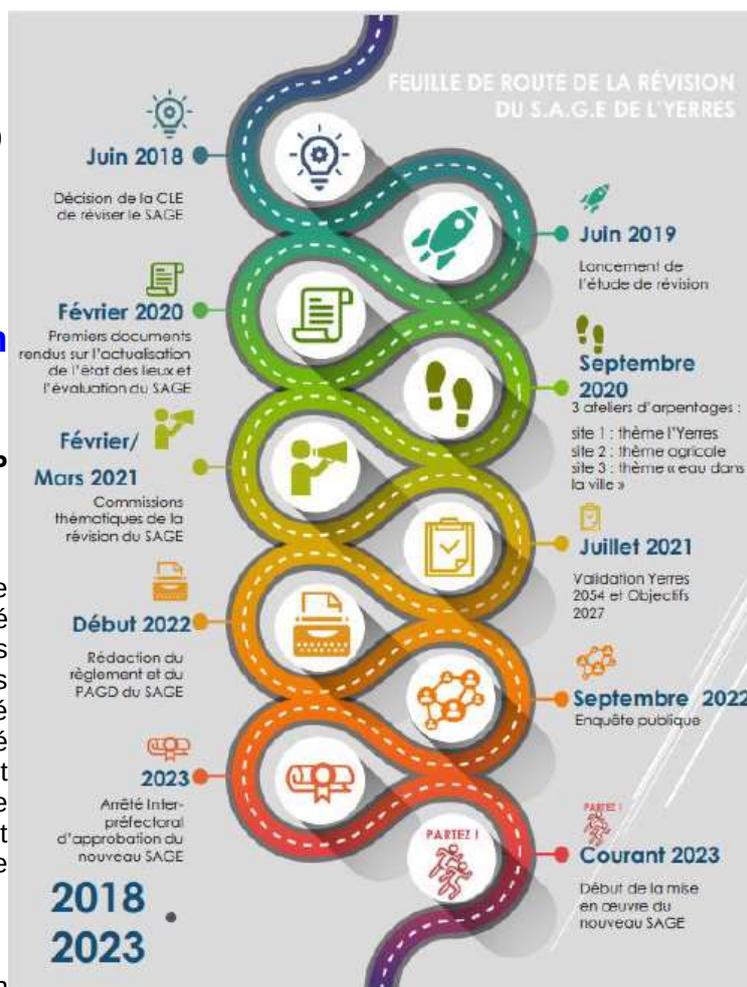
CTEC Yerres

En parallèle du SAGE, il est à noter la signature d'un CTEC Trame Verte et Bleue Yerres 2021-2025 avec 60 Millions d'euros d'investissements pour 157 actions.

Les documents ou études menées en 2022

Avancement du SAGE

La CLE a validé une feuille de route «Objectifs Yerres 2027» portant à la fois sur les objectifs (niveau d'ambition et spatialisation) mais aussi le référentiel spatial cartographique. La rédaction des dispositions et le règlement du SAGE seront rédigés à l'été et l'évaluation environnementale à l'automne. Il est prévu un arrêt du projet du SAGE fin 2022 pour consultation des instances début 2023.



SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés

Carte d'identité

Animateurs : Bastien DELAUNAY (sagebeauce@orange-business.fr)

Présidente : Monique BEVIERE, Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais

Pilote du SAGE : Préfet région Val de Loire -

Référents pilote Val de Loire : VERLEY Frédéric et FEUILLET Christian

Référent suivi Driest IF : Joanna BRUNELLE

Les documents ou études menées en 2021

- La nouvelle composition de la CLE (renouvellement complet) suite aux élections municipales et à l'atteinte de l'échéance des 6 ans pour la durée des mandats a fait l'objet d'un arrêté du préfet en date du 9 février 2021
- Déroulement de la concertation sur les débits minimum biologiques : des valeurs de DSA-DOE-DCR aux points nodaux du SAGE sont fixées et proposées aux Comités de bassin dans le cadre de la consultation des assemblées sur les projets de SDAGE 2022-2027. L'ensemble des valeurs de seuils a été présentée à la CLE du 9 juillet : la CLE a validé toutes les valeurs proposées, à l'exception du Fusain. Les propositions de valeurs seuils qui en découlent ont été transmises à la rentrée aux instances de bassin pour intégration aux projets de SDAGE Pour le fusain, un comité de pilotage a validé le 8 novembre 2021 la modélisation hydrogéologique et des scénarios de simulations ont été présentés en décembre 2021.
- Recherche d'une solution de financement pérenne pour l'animation de la CLE : rencontre de l'ensemble des EPCI GEMAPI (11) du bassin Loire-Bretagne. Avancement des discussions sur une clé de répartition. Dès à présent, des syndicats de Seine Normandie (SEMEA, SIARJA et SMORE) participent au financement de l'animation du SAGE et ont été intégrés à la CLE en plus du SIARCE déjà membre.
- Renforcement de la prise en compte du SAGE dans les élaborations / révisions des documents d'urbanisme dans le cadre du PAPI d'intention Juine-Essonne-Ecole et en lien avec les 4 syndicats de l'IF5
- Transmission de l'animation et de la présidence du COPIL du PTGE du Puisieux-Vernisson à l'EPAGE du Loing en octobre 2021.

Les documents ou études menées en 2022

- **Continuation de l'étude du Fusain.**
- **Définition des volumes prélevables « eaux superficielles » sur le périmètre de SAGE** : lancement de l'étude à l'été 2022.
- **Réalisation d'un bilan de la mise en œuvre du SAGE (2013-2021) et organisation d'ateliers participatifs pour préfigurer une nouvelle feuille de route et gouvernance de la CLE.**

SAGE des Deux Morin

Carte d'identité

Structure porteuse : SMAGE

Animatrice : Hélène BLOT (h.blot@smage2morin.fr)

Président : Philippe De Vestelle

Pilote du SAGE : Préfet 77 Référent pilote DDT 77 : Grégory Moreau
Référent suivi d'riat IF : Magali Journet

Les documents ou études menées en 2021

Le SAGE a subi un ralentissement en 2021, suite au covid.

Pendant l'année 2021, l'animation du SAGE a poursuivi les travaux de compatibilité des documents d'urbanisme et des projets, avec le SAGE

L'étude sur le ruissellement et l'érosion est en cours. A la suite de coulées de boue, de ruissellements importants et d'érosions des sols survenus en 2016 et 2018, le SMAGE des 2 Morin a lancé une étude pour répondre à ces problématiques. Celle-ci permet de déterminer les secteurs à enjeux « ruissellement et érosion » afin de proposer un programme d'actions visant à réduire ce phénomène. Un recensement des désordres a été fait à l'échelle des bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin. Toutes les communes et les intercommunalités ont été destinataires d'un questionnaire à remplir et d'une carte interactive sur laquelle elles pouvaient localiser les secteurs concernés par le risque de ruissellement (taux de réponse de 83%). Sur la base de ces éléments d'enquête, de modélisation et des données physiques du territoire, plusieurs cartographies ont été réalisées afin de faire ressortir les sous bassins versants les plus problématiques sur lesquels des études plus poussées pourraient être faites dans le cadre du programme d'études préalables (PEP). Le SMAGE est actuellement dans la phase finale de cette étude qui consiste à sélectionner les sous bassins versants pilotes pour débiter une première approche plus précise qui fera l'objet d'un projet complet dans le PEP (programme d'étude préalable anciennement appelé PAPI initié en 2019). Pour rappel, cette étude avait aussi pour but d'entamer une réflexion sur le risque de ruissellement à l'échelle du territoire en capitalisant sur les événements (désordres) passés et futurs et de travailler sur la base de l'expérience acquise avec ces sous bassins versants pilotes sur d'autres parties du territoire du SMAGE des 2 Morin.

La rédaction d'une charte de conciliation des usagers du Petit et du Grand Morin a été amorcée. Cette thématique a émergé en 2019 suite à des conflits entre différents usagers des rivières (entreprises de location et loueurs d'embarcations non motorisées, propriétaires riverains, pêcheurs). Le projet de charte entre par ailleurs dans le cadre de l'enjeu 7 du PAGD (« Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre-elles et avec la préservation du milieu naturel »).

L'organisation réglementaire de la CLE a été par ailleurs modifiée par deux AP du 11/03/2021 (2021/DDT/SEPR/25) et 15/03/2021 (2021/DDT/SEPR/25) suite à des modifications de structures syndicales, aux élections municipales de 2020 et pour en améliorer la lecture.

Les documents ou études menées en 2022

Finalisation de l'étude sur le ruissellement et l'érosion. Notamment, cette étude propose des actions et des plans d'aménagement sur les secteurs pilotes

Réflexion pour une étude globale de restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant du Grand Morin.

SAGE Bièvre

Carte d'identité

Animatrice : Maëva RODIER (mrodier@smbvb.fr)

Présidente : Anne Pelletier-Le Barbier, Maire de Bièvre

Pilote du SAGE : Préfet 94 Référent pilote suivi Drieat-IF : Magali Journet

 Référent 94 : Sandrine Fauchet

 Référent 78 : Hazeme MOHAMED

Les documents ou études menées en 2021

L'étude des déversements et de la qualité de la Bièvre et de ses affluents 2021

L'étude des déversements de la qualité de la Bièvre et de ses influents a été lancée le 10 décembre 2020. Elle porte sur l'ensemble du bassin versant de la Bièvre et vise à identifier et caractériser tous les apports polluants dans la rivière. Le marché a été attribué à la société ARTELIA sur une durée d'environ neuf mois. La restitution finale de l'étude se fera pendant la réunion de la CLE en fin d'année 2021. La Commission Thématique Qualité pilote l'étude des déversements.

Opération « ZéroPhyto2, Reconquête de la biodiversité et Dénéigement alternatif »

En 2020, les actions de formation et de communication prévues n'ont pas pu être réalisées du fait de la crise sanitaire et des différentes périodes de confinement. L'opération a donc été prolongée d'un an. En 2021 plusieurs formations seront réalisées (dénéigement, entretien des terrains de sport et des cimetières, lutte contre les ravageurs) ainsi que des actions de sensibilisation et de communication pour les villes d'Arcueil, Gentilly, les gardiens d'Opaly, L'Hay-Les-Roses, Chevilly-Larue, Bourg-la-Reine, Villejuif et Sceaux.

Classes d'eau 2021

En 2021, de nombreuses classes d'eau dématérialisées ou sur site se dérouleront pendant 5 journées (réparties en demi-journées ou soirées) sur deux sessions une en mars et une en juin. Ces sessions ont été destinées aux élus ainsi qu'aux services techniques afin de permettre aux acteurs de découvrir le fonctionnement de la rivière, de l'assainissement, la biodiversité, les zones humides, etc.

Les documents ou études menées en 2022

SAGE révisé

En septembre 2021, le SAGE Bièvre s'est mis en révision pour modifier 2 thématiques :

- la gestion de l'eau pluviale : une disposition existe déjà dans le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD). Cependant, la notion de compatibilité exigée envers le pétitionnaire permet aujourd'hui des dérogations que la CLE du SAGE ne voulait pas initialement. C'est pourquoi le SAGE prévoit de transposer cette disposition en règle du SAGE, en impliquant un rapport de conformité, beaucoup plus contraignant pour le pétitionnaire et en augmentant par ailleurs l'ambition portée à ce sujet ;
- la protection des zones humides : une règle existe déjà dans le règlement, dont la rédaction ne reflète pas complètement l'intention de protection voulue par le SAGE. La CLE du SAGE souhaite donc réviser la règle et en augmenter l'ambition de protection.

Ce nouveau projet de SAGE a été arrêté le 1^{er} avril 2022, et devrait être approuvé fin d'année 2022.

SAGE Marne Confluence

Carte d'identité

Animatrice : Laura Clavé (laura.clave@marne-vive.com)

Président : Sylvain Berrios, Président du Syndicat Marne Vive

Pilote du SAGE : Préfet 94 Référent pilote Driat-IF : Magali Journet
Référents 77 : Grégory Moreau

Les documents ou études menées en 2021

Durant l'année 2021, l'animation du SAGE a poursuivi les travaux de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et des projets, avec le SAGE. Il s'est appuyé, pour ce faire, sur une convention établie avec les CAUE dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Paysage Marne Confluence pour disposer d'une analyse des 52 PLU du territoire, ainsi que sur une analyse renforcée pour les communes membres de la structure porteuse (Syndicat Marne Vive).

Pour élaborer des feuilles de routes pour les trois années à venir, la CLE a aussi réuni les différentes commissions thématiques du SAGE :

- Rivières de qualité pour le territoire
- Eau dans l'aménagement urbain
- Préservation des milieux naturels
- Conciliation des usages

L'enjeu a été d'identifier sur quels axes de travail ou d'études les commissions pourront abonder les analyses de la cellule d'animation et faire avancer les dispositions du SSAGE, sur la période 2021-2024.

Un travail spécifique est également mené pour sécuriser et homogénéiser la procédure en cas de pollution ponctuelle sur l'ensemble du bassin versant.

Les documents ou études menées en 2022

Il est prévu de mettre en œuvre les feuilles de route établies en 2021 dans les commissions. On peut ainsi noter entre autres objectifs :

- Mise en place d'une procédure d'alerte et de gestion des pollutions ponctuelles,
- La mise en place d'une intercommission Milieux Naturels / Usages, sur un secteur géographique
- Des échanges sur le partage de la voie d'eau et une charte des usages,
- Mise en place d'une méthodologie d'application des articles 3 et 4 du SAGE (zones humides),
- Lancement d'une réflexion sur la prise en compte du changement climatique dans le SAGE, et sur la notion de « compatibilité » à travers des exemples d'application rencontrés depuis 3 ans,-
- Élaboration d'un kit d'éléments à transmettre aux services/MOA pour la compatibilité SAGE,
- Élaboration d'une méthodologie pour la cartographie des anciens cours d'eau,
- Suivi des études pour la baignade portées par la structure porteuse,
- Suivi de l'élaboration d'un plan de restauration des berges de la Marne porté par CTEC.

SAGE Crout-Engnien-Vieille Mer

Carte d'identité

Animatrice : Aline GIRARD (aline.girard@sage-cevm.fr)

Président : M. Benoit JIMENEZ – Président du SIAH Crout et Petit Rosne

Pilote du SAGE : Préfet 95 Référent pilote suivi DDT95 : Ulrich Dreux
Référent suivi d'Etat IF : Magali Journet



Les documents ou études menées en 2021

- L'étude des inventaires de zones humides s'est achevée en 2021.
- Publication en avril 2021 d'un guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE et d'un guide de prise en compte du SAGE dans les projets d'aménagement
- L'étude de gouvernance a été relancée à la rentrée 2021.

Fin 2021, les membres du bureau de la CLE se sont positionnés sur les caractéristiques de cette future structure porteuse, à savoir la création d'une nouvelle structure à l'échelle du territoire du SAGE, de type syndicat mixte ouvert afin de pouvoir compter parmi ces membres le Département de la Seine-Saint-Denis, partenaire historique du SAGE. Les membres pressentis de cette future structure sont l'ensemble des collectivités ayant une compétence assainissement, GEMAPI, eau potable et aménagement. Les membres de la CLE se sont également positionnés sur la participation forfaitaire d'autres structures non membres et sur la mutualisation des moyens avec un syndicat existant (service RH, comptabilité, juridique).

- Élaboration du référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau

Cette étude a été lancée en mi 2021. Ce référentiel doit constituer le futur document de référence pour la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère, de fonctionnalité écologique et de valorisation sociale sur le territoire du SAGE. L'approche par la thématique des paysages permet d'intégrer les interrelations et complémentarités entre la trame verte et bleue, la gestion des eaux pluviales, les déplacements doux, ou encore les espaces de sports et de loisirs. Ce référentiel doit déboucher sur un cahier de recommandation.

Les documents ou études menées en 2022

L'année 2022 est donc consacrée en partie à la création administrative du futur syndicat mixte permettant le portage du SAGE et à la poursuite du référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau.

SAGE Bassée-Voulzie

Carte d'identité

Animateur : Eric Bonnot (eric.bonnot@sddea.fr)

Pilote du SAGE : Préfet 10 Référent pilote suivi DDT 10 : Sylvie Ferriot

Référent suivi DDT 77 : Grégory Moreau, Référent suivi DDT 89 : Frédéric Letourneau,

Référent suivi DDT 51 : Maryse Ivanoff, Référent suivi DRIEA IF : Magali Journet

Les documents ou études menées en 2021

Avancement du SAGE

Le SAGE est en pleine élaboration, avec 4 bureaux, 3 comités : les solidarités (amont/aval, urbain/rural), la protection des milieux aquatiques et gestion des inondations (ZH aussi) et Gestion quantitative et qualitative qui se sont tous réunis en 2021. L'état des lieux s'est terminé en mars 2021. Depuis, la CLE travaille sur le diagnostic global et les objectifs du SAGE.

Etude quantitative sur la ressource et les besoins en eau

L'étude quantitative s'est terminée début 2021 dans sa tranche ferme. Des tranches optionnelles sont envisagées :

- travailler sur la définition des objectifs
- travailler sur une répartition des volumes prélevables
- élaborer un plan d'action pour sécurisation des étiages, actions technologiques

Etude PIREN Seine

Un travail d'étroite collaboration entre le SAGE et le PIREN, institut de recherche a été mené sur le SAGE Bassée-Voulzie. Ce travail a déjà mené à des recherches sur les anciens tracés de la rivière Bassée Voulzie. Il est proposé de continuer ce partenariat en réfléchissant en 2021 aux directions à prendre qui sont pour l'instant de 2 ordres pressentis :

- interactions entre les inondations au sens large (seine, ruissellement, nappe) avec les usages et les adaptations de ces usages dans les territoires.
- gestion des étiages avec utilisation de la ressource en eau et les transformations pratiques dont agricoles.

Les documents ou études menées en 2022

Avancement du SAGE

Le diagnostic global et les objectifs du SAGE devraient être validé le 11 avril 2022.

Etude quantitative sur la ressource et les besoins en eau

Des échanges sont en cours sur les résultats de la tranche ferme et des suites de cette étude.

Zones humides

Il est proposé un travail plus poussé sur les zones humides, en termes de diagnostic, d'acculturation, de protection via le règlement futur du SAGE. Pour cela un chargé de mission a été embauché début 2022.

SAGE Nonette

Carte d'identité

Animateur : Clara Morvan

Pilote du SAGE : Référent sur la région Haute de France – Isabelle Gressier
Sur l'Île-de-France suivi par la DDT 77 : Grégory Moreau.

Les documents ou études menées en 2021

Les projets importants 2021 sont :

- l'élaboration du CTEC 2022-2026,
- l'élaboration et validation du programme de travaux de restauration et d'entretien (PPRE) 2022-2027,
- la réalisation de plans pluriannuels de travaux de lutte contre le ruissellement sur deux sous-bassin versant.

Les documents ou études menées en 2022

Participation à un guide sur la gestion de la ressource en eau réalisé par le CPIE de l'Oise en partenariat avec différents partenaires et notamment le SAGE de la Nonette.

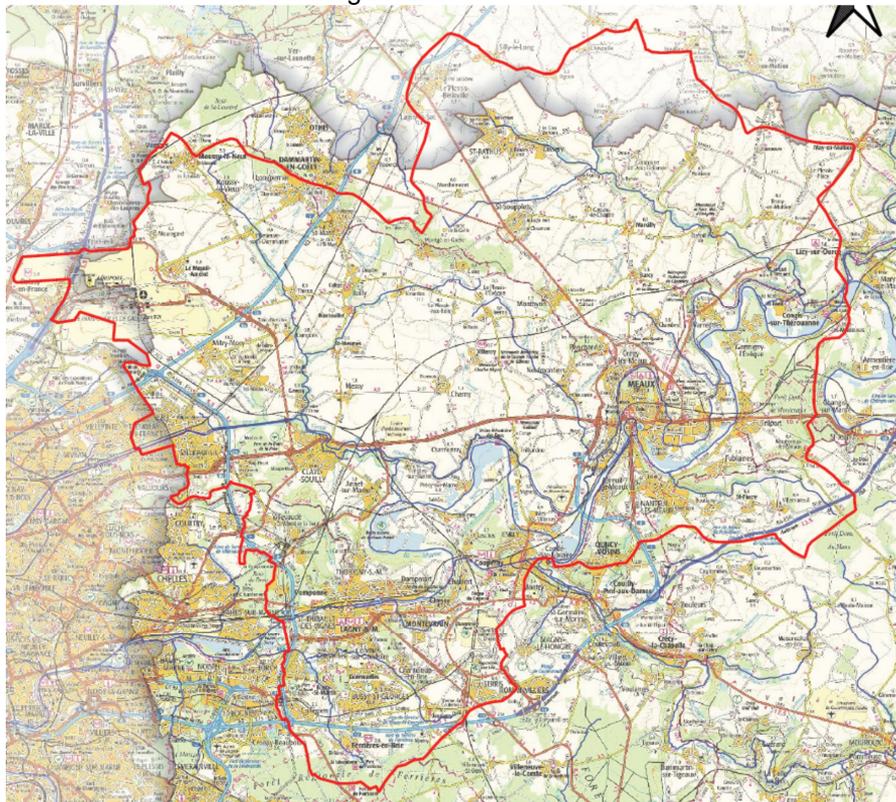
SAGE Marne et Beuvronne

Carte d'identité

Animateur : Sophie Masnada référente actuellement

Pilote du SAGE : Préfet 77 Référent pilote suivi DDT 77 : Grégory Moreau

Référent suivi DRIEA IF : Magali Journet



Les documents ou études menées en 2021

Une pré-étude en cours sur l'émergence du SAGE, et la détermination de son périmètre (point qui fait débat).

La phase préliminaire du SAGE prévoit les missions suivantes :

- Mission 1 : Faire des entretiens avec les acteurs - effectué
- Mission 2 : collecter des données - effectué
- Mission 3 : hiérarchisation des enjeux et cartographie - effectué
- Mission 4 : structure porteuse – en cours
- Mission 5 : Périmètre – en cours. La délimitation du périmètre n'est pas encore validée, mais elle s'orienterait sur un périmètre restreint (cf. carte ci-dessus).
- Mission 6 : Constitution de la CLE

Les documents ou études menées en 2022

Le périmètre du futur SAGE « Marne & Beuvronne » a été validé lors du comité de pilotage du 6 octobre 2021 par les membres du COPIL. Il correspond au scénario 1 de l'étude préliminaire élaborée par le bureau d'études SCE, maintenant achevée. Il convient à présent de procéder à différentes phases permettant d'aboutir à la prise de l'arrêté de périmètre du SAGE et celui de la création de la commission locale de l'Eau, étapes indispensables à la future élaboration du SAGE.

Une consultation sera lancée en avril/mai sur ce périmètre.

Le SAGE passera en comité de labellisation (bassin) le 30 juin 2022 pour avis sur son périmètre et son opportunité.